

* GEORGE V, A. 1911

d'état-major administratif et qu'on les constitue tous les trois en un comité de mobilisation permanent; (3) qu'on les laisse ensuite arrêter des plans de mobilisation sous la surveillance du chef de l'état-major général, qui les tiendrait constamment en contact avec les états-majors des circonscriptions et des districts; (4) lorsque l'occasion s'en présentera, qu'on leur adjoigne des officiers compétents des circonscriptions ou des districts, à qui ils apprendraient à organiser le service de mobilisation local.

INSTRUCTION.

30. En ce qui concerne l'instruction, l'inspecteur général impérial considère que le degré d'efficacité atteint par les troupes permanentes est satisfaisant, mais il fait remarquer que les effectifs, sur le pied de paix, des diverses unités sont trop faibles pour leur permettre de se perfectionner davantage et en même temps de surveiller de près l'instruction des troupes de la milice active.

31. Il recommande, par conséquent, que les effectifs du régiment des dragons royaux canadiens et de l'artillerie à cheval royale canadienne soient augmentés. Comme vous le savez, j'ai fait, à maintes reprises, la même recommandation dans mes rapports et je suis d'opinion que les autres armes de la troupe permanente, notamment l'infanterie, sont également insuffisantes.

32. En ce qui concerne la milice active, sir John French paraît approuver le système d'instruction donnée aux artilleurs et reconnaître les bons résultats qui s'en sont suivis, mais il a été frappé, dit-il, de l'absence d'uniformité dans le degré atteint par les autres armes.

33. Il croit que le rôle que doit remplir la cavalerie dans un pays comme la région orientale du Canada n'a pas été bien compris. L'action de "choc", dit-il, est pratiquement impossible dans un pays aussi boisé et les cavaliers seraient appelés à agir comme chasseurs à cheval. L'on devrait, par conséquent, s'efforcer de les rendre aussi habiles que possible dans cette arme.

34. Je suis entièrement d'accord avec lui sur ce point. Le Conseil de la Milice s'est efforcé depuis cinq ans d'instruire la cavalerie de manière à en arriver là et la meilleure preuve de cela, c'est que la cavalerie est armée non pas d'un sabre, mais d'un fusil seulement.

35. Il dit que les officiers d'escadrons ne sont pas, en général, suffisamment au courant des devoirs qu'ils ont à remplir et que l'instruction donnée aux compagnies et aux escadrons est loin d'être suffisante. Un grand soin, ajoute-t-il, devrait être apporté dans le choix des jeunes officiers et sous-officiers et les uns et les autres devraient recevoir une instruction préliminaire beaucoup plus étendue et être constamment surveillés.

36. Par conséquent, il recommande fortement que le terme de service annuel soit prolongé de 12 à 16 jours pour la cavalerie et qu'un programme d'instruction défini soit arrêté et strictement appliqué. J'ai insisté dans mon dernier rapport annuel pour que le terme de service pour toutes les armes fût fixé à 16 jours, et un programme d'instruction comme celui qu'il nous demande d'adopter a déjà été établi et est mis à exécution.

37. Bien qu'il n'approuve pas la méthode suivie pour l'instruction de l'infanterie, il dit que les manœuvres ont été mieux faites qu'il ne s'y attendait.

38. Il fait remarquer que l'on donne beaucoup trop d'attention aux évolutions et aux exercices cérémoniaux. Ses critiques sont, sans doute, fondées et j'ai, lors de toutes mes inspections, insisté pour que l'on consacrait moins de temps aux exercices de ce genre. Mais les vieilles habitudes sont difficiles à déraciner, et il est naturel que les commandants qui ont peu d'énergie préfèrent le travail facile qui suffit pour montrer aux soldats à bien se tenir et à bien marcher au travail ardu qui est nécessaire pour apprendre à des miliciens à faire la guerre.